

---

# Réflexions sur la charge de vice-président de la Chambre

---

par l'honorable Bill Blaikie, député

*Comparativement à la charge de président, très peu a été écrit au sujet du rôle du vice-président. Dans le présent article, l'actuel vice-président de la Chambre, député fédéral qui occupe son poste depuis le plus longtemps, livre ses réflexions sur la perspective différente qu'offre le fait de présider les débats plutôt que d'y participer activement. Il souligne la nécessité, pour les députés, de trouver de nouveaux moyens de s'écouter mutuellement et de travailler ensemble.*



Le 3 avril 2006, en tant que doyen de la Chambre des communes du Canada, j'ai dû diriger l'élection du président de la 39<sup>e</sup> législature, comme je l'avais fait moins de deux ans auparavant lors de la 38<sup>e</sup>. Dans les deux cas, le résultat a été le même : Peter Milliken, député de Kingston et les Îles, a été élu président.

Ce mode d'élection du président, par scrutin secret, a été utilisé pour la première fois en 1986, lorsque le président John Fraser a été élu en remplacement du président John

Bosley, qui avait démissionné au milieu de la 33<sup>e</sup> législature. Cette façon de procéder avait été recommandée en 1985 par le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes, présidé par Jim McGrath, député de Saint-Jean-Est qui est devenu, par la suite, lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve.

L'idée qui sous-tendait la nouvelle procédure de sélection du président était le renforcement de l'indépendance de ce dernier par rapport au gouvernement et la liberté de la Chambre de choisir son propre président plutôt que d'accepter quiconque était désigné par le premier ministre. Ainsi, depuis l'adoption de cette nouvelle procédure, le président n'a pas

nécessairement toujours été celui que souhaitait le gouvernement.

Lors de la 38<sup>e</sup> législature, dans le contexte du premier parlement minoritaire en 25 ans, la nature de la présidence a continué d'évoluer, le vice-président étant désormais choisi parmi les députés de l'opposition officielle. C'est au moment de la 39<sup>e</sup> législature qu'une autre façon de procéder a été retenue. Bien qu'un député n'appartenant pas au parti au pouvoir ait déjà été nommé président par le passé (le président Jerome, en 1979), jamais le président et le vice-président n'avaient tous deux fait partie de l'opposition avant le 5 avril 2006, lorsque j'ai été choisi vice-président de la Chambre. Je suis le premier néo-démocrate à occuper le fauteuil et le seul député toujours à la Chambre à avoir fait partie du comité GcGrath, qui a mis la Chambre sur la voie de la réforme de la charge de président.

Après avoir joué un rôle actif et dynamique pendant 27 ans dans les premières banquettes de mon parti, j'allais certainement vivre une expérience différente en occupant le fauteuil. En tant que vice-président, je continue de voter comme mon parti et d'assister aux réunions de mon caucus, ce qui me permet de garder un lien avec la cause à laquelle j'ai consacré toute ma vie d'adulte. Voilà ce qui, pour moi, serait le pire inconvénient si j'exerçais la charge de président : être retiré de mon milieu politique. Néanmoins, comme vice-président, j'ai pu voir sous un autre jour l'endroit que j'avais appris à bien connaître dans mes divers rôles de leader parlementaire, de leader à la Chambre, de membre du Bureau de régie interne et de titulaire de divers portefeuilles de

---

*L'honorable Bill Blaikie est député d'Elmwood—Transcona. Il a été nommé vice-président et président des comités pléniérs de la Chambre des communes le 5 avril 2006.*

---

porte-parole de l'opposition au cours des huit dernières législatures.

La première différence, qui m'a sauté le plus aux yeux, a été l'augmentation du temps passé à la Chambre. J'occupe habituellement le fauteuil de 10 à 15 heures par semaine et, en tant que vice-président, je remplace le président pendant les périodes des questions auxquelles il ne peut assister en raison d'activités qui se déroulent dans sa circonscription, généralement le vendredi. Je dois me prêter à une écoute plus attentive et silencieuse que je n'en avais l'habitude comme député de l'opposition à l'horaire chargé qui allait et venait de son bureau à la Chambre, à des séances de comités, à d'autres réunions, au foyer pour des entrevues et à l'extérieur de la Colline pour faire partie de groupes d'experts dans les locaux de la CPAC et de CBC Newsworld.

Mon nouveau rôle m'oblige non seulement à ne pas me mêler aux débats partisans, que j'ai trouvés stimulants pendant des années, mais également à rester assis poliment pendant que certains députés tiennent des propos qui m'auraient auparavant incité à demander la parole ou, à tout le moins, à réagir de façon informelle. Actuellement, il ne serait tout simplement pas acceptable d'entendre le président s'exclamer « C'est honteux! » ou « Bravo! » pendant que s'exprime un honorable député. J'ai dû apprendre à garder un sang-froid inaltérable.

Je suis toutefois heureux d'avoir pu retrouver la capacité d'écouter, même si je l'ai fait par la force des choses et non par choix. J'emploie le terme « retrouver » parce qu'au début de ma carrière de député, je passais plus de temps à écouter les autres députés à la Chambre que je ne l'ai fait au cours des dernières années, comme c'est le cas de la plupart des députés pendant la même période. Le fait d'occuper le fauteuil aussi longtemps

chaque semaine me permet de vraiment écouter les différents commentaires que présentent les députés à la Chambre des communes; des observations personnelles, régionales ou idéologiques, des commentaires sur le Canada, sur ce qui en fait un grand pays, sur ses lacunes et sur les solutions pour les corriger. Presque toutes les déclarations sont sincères et les auteurs souhaitent qu'elles soient bien accueillies, même si elles doivent aussi pouvoir être contestées et ne pas être considérées comme le dernier mot sur un enjeu donné.

Il est toutefois impossible de concilier tous les points de vue entre eux. C'est en partie la raison pour laquelle nous tenons des élections : pour déterminer le point de vue dominant. Toutefois, au-delà des enjeux parfois incontournables et intrinsèques, j'ai toujours eu le sentiment qu'il était possible d'arriver plus souvent à des vues communes et à des consensus au Parlement que ne le permet actuellement la culture politique et médiatique du Canada. J'ai été témoin de cet esprit de collaboration au sein des comités au fil des ans, mais je l'ai vu disparaître presque complètement de la période des questions.

En tant que vice-président, j'ai présidé en soirée un certain nombre de débats en comité plénier dans le cadre desquels les députés cherchaient moins à être cités qu'à travailler efficacement avec le ministre. Cette expérience m'a à nouveau convaincu que la Chambre pourrait être un endroit plus utile et plus productif si les députés trouvaient le moyen de moins s'affronter pour la forme et de collaborer plus souvent. Il serait quand même toujours possible d'être profondément, judicieusement et même passionnément en désaccord avec certains points de vue, mais, si les différends étaient présentés rationnellement plutôt que de façon excessive, comme c'est le cas actuellement, les Canadiens seraient mieux servis.